

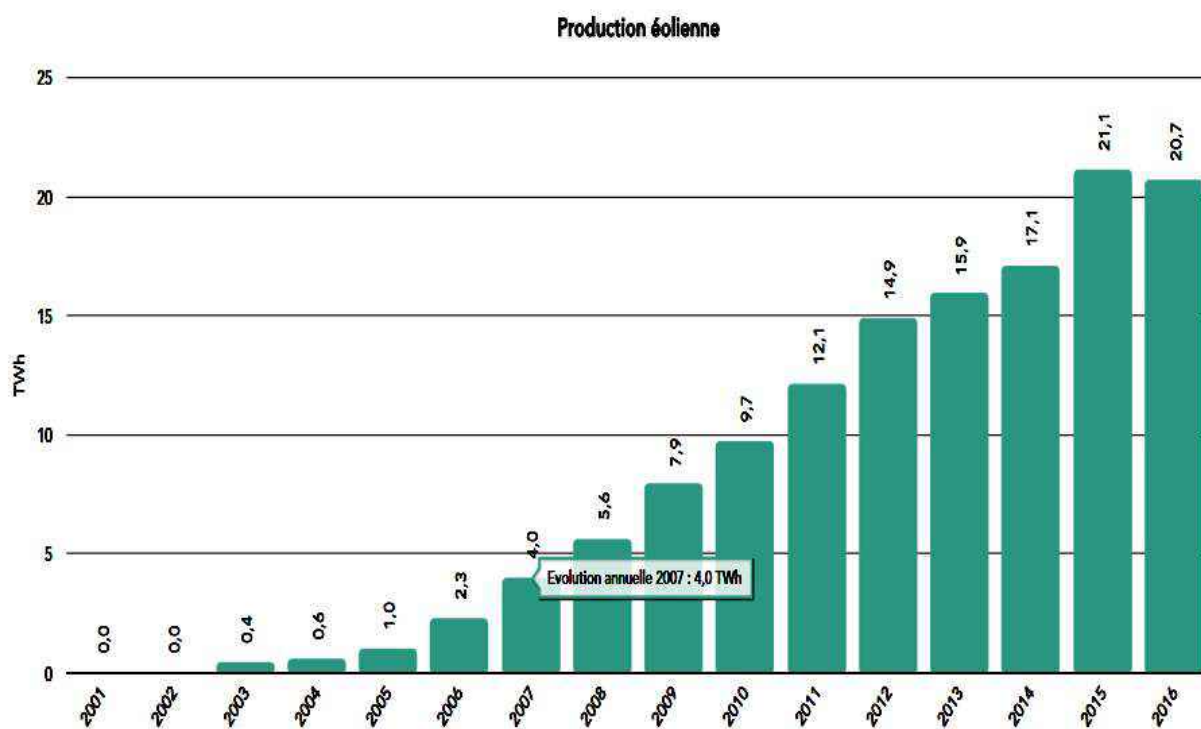
EOLE 07

Puissance éolienne installée fin 2017 : 12 500 MW

soit plus de 7 000 éoliennes

BilanÉlectrique2016

La production éolienne est en baisse avec une légère diminution de 1,8% par rapport à 2015. Malgré l'augmentation du parc installé, la production éolienne a été pénalisée par des conditions météorologiques moins favorables durant la fin d'année. Les mois de septembre et décembre ont été relativement peu venteux.



EOLE 07

Description du système tarifaire en place en 2017

après la décision de la commission européenne du 12 /12/2016, le décret n° 2017-676 du 28 avril 2017 et l'arrêté du 6 mai 2017.

Règle générale pour les dossiers ayant obtenu un contrat d'achat après le 1/1/2016
L'électricité éolienne doit être vendue sur le marché, l'opérateur éolien touche un « complément de rémunération » en sus du prix du marché.

1- Comme actuellement le promoteur étudie un projet, signe des promesses de bail sur les terrains, obtient finalement du préfet une autorisation unique pour construire et exploiter.

2- L'opérateur éolien signe un contrat de commercialisation avec un agrégateur.

Le subventionnement se fait selon le système de complément de rémunération. L'électricité produite doit être vendue sur le marché, l'opérateur éolien recevra ensuite pendant 20 ans une prime pour la différence entre le prix moyen des ventes et un « tarif de référence ».

Ce tarif de référence sera calculé de 2 façons selon la taille du site éolien.

- **Si le site éolien à plus de 6 mats ou des éoliennes de plus de 3 MW**, un mécanisme d'appels d'offres sur les tarifs éoliens est mis en place .Le promoteur participe à un appel d'offre qui fixe le prix de rachat de référence pour son site, valable ensuite pour 20 ans.

Il y a plusieurs appels d'offres chaque année, les quantités offertes en appel d'offre sont limitées. **Le système ne fonctionne plus à guichet ouvert, le gouvernement peut moduler les engagements de nouvelles subventions.**

Le premier appel d'offre tarifaire éolien français a été clos le 4 décembre 2017, il porte sur 500 MW, les résultats seront connus mi-janvier 2018

- **Pour les projets éoliens moins importants**, le tarif de référence est de l'ordre de 75 € MWh pendant 20 ans. Des indexations complexes viennent corriger ce tarif en fonction de la hauteur des éoliennes et du diamètre des pales (à éclaircir) ; elles ont peu d'incidence sur le tarif (2ou 3 euros par MWh). **Le système fonctionne à guichet ouvert, tout nouveau site construit à droit à des subventions pendant 20 ans.**

3- Le promoteur construit les éoliennes, les connecte le site au réseau.

4- L'agrégateur achète sur le marché des certificats de capacité ou d'effacement garantissant la fourniture d'électricité en absence de vent et de soleil.

5- L'agrégateur commercialise des blocs d'électricité de diverses origines, confortées par ailleurs de garanties de capacité ou d'effacement.

EOLE 07

6- En fin de mois, EDF calcule pour chaque site le complément de rémunération (écart entre la somme des ventes effectives sur le marché et la somme théorique au prix de rachat de référence). Les périodes de prix négatifs ne sont plus compensées, mais si il y a plus de 20 hs de prix négatifs dans l'année l'exploitant éolien reçoit une prime (de consolation?).

7- EDF règle le complément de rémunération à l'opérateur éolien et se retourne vers l'état pour remboursement , 1^{er} niveau du déficit potentiel du système, l'état tarde à payer ce qu'il doit.

8- Le remboursement par l'état se fait à partir du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique . 39,72 % de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) (les taxes sur l'essence notamment) viennent alimenter ce compte d'affectation spéciale (CAS) ... 2 ième niveau de déficit potentiel du système, le compte reste en rouge, les recettes sont inférieures aux dépenses. Mais le gouvernement peut maintenant soutenir que le subventionnement des énergies renouvelables se fait à partir d'une taxation des énergies fossiles : pétrole et gaz.

Remarque 1 : la CSPE (taxe prélevée sur la consommation d'électricité) et la **TICGN** (taxe prélevée sur la consommation de gaz) sont maintenues, mais considérées comme des taxes ordinaires et versées au budget général.

Remarque 2 : les garanties de capacité et d'effacement sont attribuées par RTE. La CRE gère le fonctionnement du mécanisme de capacité .

EOLE 07

Le contexte politique :

- Accord de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre
- Objectifs européens : énergies renouvelables plus que CO2
- France :LTE et Programmations Pluriannuelles de l'Énergie

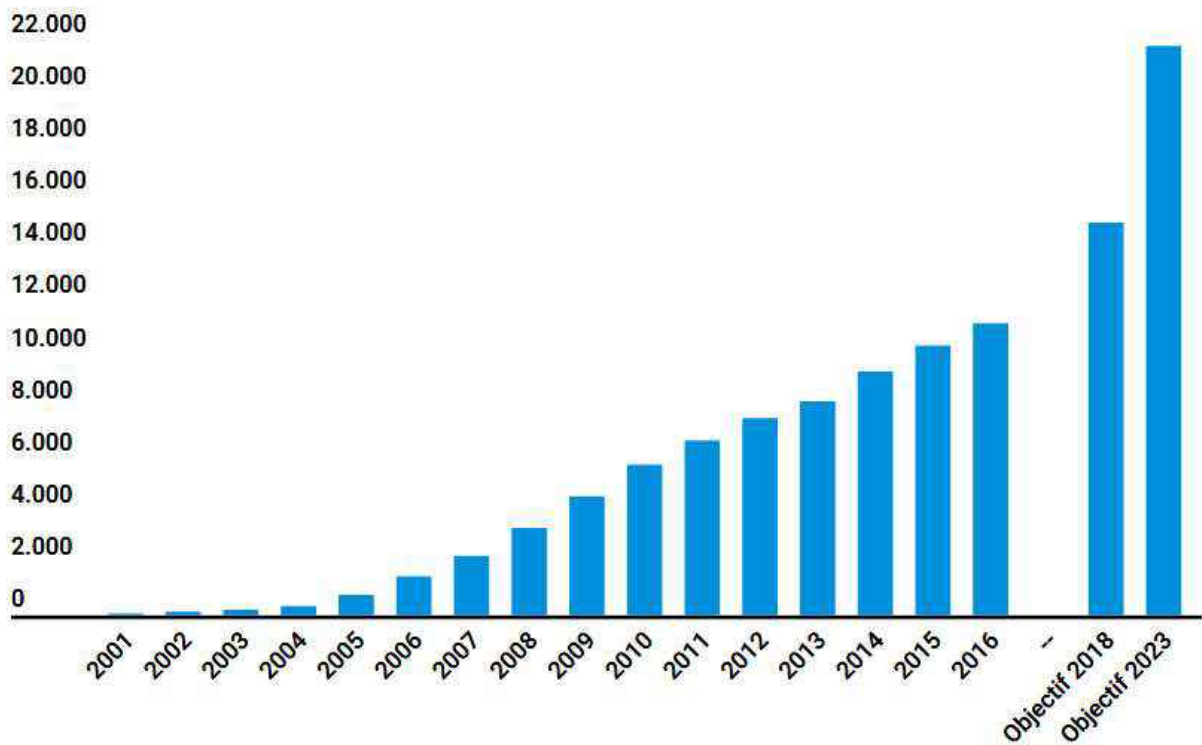
La position du nouveau gouvernement :

Écartelé entre :

- respect LTE et objectifs européens d'un coté,
- réalisme économique et financier et inquiétudes écologiques de l'autre.

EOLE 07

Doubler la puissance raccordée d'ici 2023



(Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire)

EOLE 07

Les moyens de la politique gouvernementale :

Politique libérale, l'état soutient les producteurs éoliens privés :

- en facilitant les conditions de construction des sites
(lois spécifiques, interprétation des lois existantes)

4 commissions de simplification autour du secrétaire d'état
Sebastien Lecornu

- en subventionnant la vente de l'électricité produite :
 - . nouveau tarif éolien 2017
 - . procédures budgétaires
- modifications étudiées
 - . réversion impôts plus favorable aux communes
 - . simplification des règles en cas de modifications
 - . limitations aux recours judiciaires des riverains
 - . compromis sur les demandes de l'armée

EOLE 07

La situation régionale

Puissance éolienne par région (MW)

Région	2 0 0 8	2 0 0 9	2 0 1 0	2 0 1 1	2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	2 0 1 6
Auvergne-Rhône-Alpes	209	271	280	334	357	357	376	402	443

Objectif 2020 : 800 MW

- Facteur de charge en 2016 : 23,6 % (21,7 % nationalement)
- Projets dans tous les PNR : Volcans d’Auvergne, Livradois-Forez, Pilat, Haut Jura, Vercors, Monts d’Ardèche
- Implication du fonds d’investissement régional OSER dans certains projets
- Les élus locaux sont très divisés

EOLE 07

La situation en Ardèche

Environ 90 éoliennes installées, dont plus de 60 en montagne ardéchoise (du Gerbier de Joncs à l'Allier)

Nouveaux sites construits en 2017

- St Georges les Bains (5)
- St Pierre/Doux-Lalouvesc (5)
- Issanlas (8)
- Peyrebelle (8)
- Cellier du Luc – Le Plagnol (8)

Projets connus :

- Col de Peyre (Sablière)
- Pratauberat (Loubares, Dompnac ...)
- St Melany – Beaumont ???